

MESLAY BADMINTON

Formulaire d'inscription individuelle et familiale (voir verso)



DEMANDE DE LICENCE au président du club (merci d'écrire en majuscule d'imprimerie et au stylo à hille)

d'imprimerie et au stylo à bille)



▶ligue :		Dép ^t : □
▶nom :		
fém. mase ▶sexe : □ □	z. jour mois a ▶né(e) le : ☐ ☐ ☐ ☐	nnée ▶nationalité :
►renouvellement li	cence n° :	▶nouvelle licence :
►Adresse :		
►code postal:	▶ville:	▶pays:
►tél. fixe: +33(0)		▶tél. mobile : +33(0) 6
▶e-mail:		
	ance. atoire) du licencié ou de son repé signature de la mention "lu et ap _l	
▶Le:	2 0 0	JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
		surance « accidents corporels » proposée par la fédération, ince prouvant la couverture légale prévue par le Code du Sport,
 article L. 232-10 : « prévues par le prés article L232-12 : « Le 	du sport - Titre III : Santé des spo «Il est interdit de se soustraire ou ent titre. » es opérations de contrôle sont dilig	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai
Considérant le Code – article L. 232-10 : « prévues par le prés – article L232-12 : « Le de lutte contre le d examens médicau. ou à déceler la prés la qualité de méde	du sport - Titre III : Santé des spo «Il est interdit de se soustraire ou de ent titre. » es opérations de contrôle sont dilig lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder de	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai is à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe lices interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pa la ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à
Considérant le Code – article L. 232-10 : « prévues par le prés – article L232-12 : « L de lutte contre le d examens médicau. ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu	e du sport - Titre III : Santé des spo « Il est interdit de se soustraire ou de ent titre. » es opérations de contrôle sont diligations lopage. Les personnes mentionnée ex cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substan cin peuvent également procéder de vi ont la qualité de médecin ou d'in	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai s à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe aces interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas
Considérant le Code – article L. 232-10: prévues par le prés – article L232-12: « Le de lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu VLES RESPONSABLE M.	du sport - Titre III : Santé des spo « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » es opérations de contrôle sont dilia lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements la sence dans l'organisme de substan- cin peuvent également procéder à vi ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile*	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai is à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe ces interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à offirmier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO
Considérant le Code - article L. 232-10 : « prévues par le prés - article L232-12 : « Le de lutte contre le d examens médicau. ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu V LES RESPONSABLE M. Je soussigné	du sport - Titre III : Santé des spo « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » es opérations de contrôle sont dilia lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements la sence dans l'organisme de substan- cin peuvent également procéder à vi ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile*	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai s à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibeces interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à offirmier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSONT LE PRÉLÈVEMENT LE PRÉLÈV
Considérant le Code - article L. 232-10: prévues par le prés - article L232-12: « Le de lutte contre le d examens médicau. ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu VLES RESPONSABLE M. Je soussigné - père, mère, - *cochez la case adéquat	e du sport - Titre III : Santé des spo « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » es opérations de contrôle sont diligionage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substant cin peuvent également procéder de vi ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mlle* ututeur, ututrice*, autorise montre et rayez les mentions inutiles	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai s à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe aces interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à afirmier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO a gissant en qualité:
Considérant le Code - article L. 232-10: prévues par le prés - article L232-12: « Le de lutte contre le d examens médicau. ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu VLES RESPONSABLE M. Je soussigné père,mère, *cochez la case adéquat > nom :	e du sport - Titre III : Santé des spo « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » es opérations de contrôle sont dilis lopage. Les personnes mentionnée ex cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder a i ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile* tuteur, tutrice*, autorise mor le et rayez les mentions inutiles	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai s à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe aces interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à afirmier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO a gissant en qualité:
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu VLES RESPONSABLE M. Je soussigné père, mère, *cochez la case adéquat nom: à subir, conforméme	e du sport - Titre III : Santé des spoc « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » so opérations de contrôle sont dilia sopage. Les personnes mentionnée ex cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder ou i ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile* Luteur, tutrice*, autorise mor de et rayez les mentions inutiles	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence français à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibeices interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pai et ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à diffrimier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO prélèvements and qualité: a fils, ma fille:
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le de lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu ▼ LES RESPONSABLE M. Je soussigné □ père, □ mère, □ *cochez la case adéquat ▶ nom : □ à subir, conforméme ► Le : □ En application des art. 39 et de mise à jour des donn informations vous concern	e du sport - Titre III : Santé des spoc « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » es opérations de contrôle sont dilig- lopage. Les personnes mentionnée ex cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder de i ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme MIle* Luteur, Lutrice*, autorise mor te et rayez les mentions inutiles ent à la loi, les prélèvements biolo 2 0 0 Signatu et suivants de la loi "Informatique et Liberte ées vous concernant conservées par inform	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence français à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe des interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à l'inticle L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO agissant en qualité: a fils, ma fille: prénom: giques lors de contrôles antidopage re du représentant légal: is du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification atique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des loces » de la Fédération Française de Badminton. Ces informations peuvent être
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu VLES RESPONSABLE M. Je soussigné père, mère, *cochez la case adéquat nom: à subir, conforméme Le: En application des art. 39 et de mise à jour des donn informations vous concer communiquées à des tiers,	e du sport - Titre III : Santé des spoc « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » so opérations de contrôle sont dilia lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder di i ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile* Luteur, tutrice*, autorise mor le et rayez les mentions inutiles ent à la loi, les prélèvements biolo 2 0 0 Signatu et suivants de la loi "Informatique et Liberte ées vous concernant conservées par inform ant, veuillez vous adresser au service « licer si vous vous y opposez, il suffit d'écrire à la	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence français à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe des interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à l'inticle L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO agissant en qualité: a fils, ma fille: prénom: giques lors de contrôles antidopage re du représentant légal: is du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification atique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des loces » de la Fédération Française de Badminton. Ces informations peuvent être
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le de lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu ▼ LES RESPONSABLE M. Je soussigné □ père, □ mère, □ *cochez la case adéquat ▶ nom : □ à subir, conforméme ► Le : □ En application des art. 39 et de mise à jour des donn informations vous concern	e du sport - Titre III : Santé des spoc « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » so opérations de contrôle sont dilia lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder di i ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile* Luteur, tutrice*, autorise mor le et rayez les mentions inutiles ent à la loi, les prélèvements biolo 2 0 0 Signatu et suivants de la loi "Informatique et Liberte ées vous concernant conservées par inform ant, veuillez vous adresser au service « licer si vous vous y opposez, il suffit d'écrire à la	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence français à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe des interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à l'inticle L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO agissant en qualité: a fils, ma fille: prénom: giques lors de contrôles antidopage re du représentant légal: is du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification atique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des loces » de la Fédération Française de Badminton. Ces informations peuvent être
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le de lutte contre le d examens médicau. ou à déceler la pré: la qualité de méde l'article L. 232-11 qu V LES RESPONSABLE M. Je soussigné père, mère, *cochez la case adéquat nom: à subir, conforméme Le: En application des art. 39 et de mise à jour des donn informations vous concerr communiquées à des tiers, nt nés après 1990 :	e du sport - Titre III : Santé des spoc « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » so opérations de contrôle sont dilig- lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder de il ont la qualité de médecin ou d'ir S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile* Luteur, Lutrice*, autorise mor te et rayez les mentions inutiles ent à la loi, les prélèvements biolo 2 1 0 0	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence français à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibeixes interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à originaire peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO agissant en qualité: a fils, ma fille: prénom: giques lors de contrôles antidopage re du représentant légal: is "du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification atique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des ness » de la Fédération Française de Badminton. Ces informations peuvent être fédération.
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu VLES RESPONSABLE M. Je soussigné père, mère, *cochez la case adéquat nom: à subir, conforméme Le: En application des art. 39 et de mise à jour des donn informations vous concer communiquées à des tiers nt nés après 1990: 1 adulte	e du sport - Titre III : Santé des spoc « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » so opérations de contrôle sont dilia lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder di i ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile* Luteur, tutrice*, autorise mor le et rayez les mentions inutiles ent à la loi, les prélèvements biolo 2 0 0 Signatu et suivants de la loi "Informatique et Liberte ées vous concernant conservées par inform annt, veuillez vous adresser au service « licer si vous vous y opposez, il suffit d'écrire à la	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence français à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe aces interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à diffirmier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO prénom : agissant en qualité: a fils, ma fille:
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le de lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la prés la qualité de méde l'article L. 232-11 qu ▼ LES RESPONSABLE M. Je soussigné □ père, □ mère, □ * cochez la case adéquat ▶ nom : □ à subir, conforméme ► Le : □ En application des art. 39 et de mise à jour des donn informations vous concerr communiquées à des tiers, nt nés après 1990 : 1 adulte 1 enfant	e du sport - Titre III : Santé des spoc « Il est interdit de se soustraire ou « ent titre. » so opérations de contrôle sont dilig- lopage. Les personnes mentionnée « cliniques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substar cin peuvent également procéder de i ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mlle* Luteur, Lutrice*, autorise mor te et rayez les mentions inutiles ent à la loi, les prélèvements biolo 2 1 0 0	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence français à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe notes interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pas à ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à diffirmier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO prénom : agissant en qualité: prénom :
Considérant le Code - article L. 232-10: « prévues par le prés - article L232-12: « Le lutte contre le d examens médicau, ou à déceler la pré: la qualité de méde l'article L. 232-11 qu VLES RESPONSABLE M. Je soussigné père, mère, *cochez la case adéquat nom: à subir, conforméme Le: En application des art. 39 et de mise à jour des donn informations vous concerr communiquées à des tiers, nt nés après 1990: 1 adulte 1 enfant 2 adultes	edu sport - Titre III: Santé des spoc « II est interdit de se soustraire ou « ent titre. » so opérations de contrôle sont diliques et à des prélèvements le sence dans l'organisme de substan- cin peuvent également procéder et in ont la qualité de médecin ou d'in S LÉGAUX DES ENFANTS MINEUR Mme Mile* Lettuteur, tutrice*, autorise monte et rayez les mentions inutiles ent à la loi, les prélèvements biolo 2 0 0 ► Signatu et suivants de la loi "Informatique et Liberte ées vous concernant conservées par informant, veuillez vous adresser au service « licer si vous vous y opposez, il suffit d'écrire à la 55€ 45€ 100€	de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle gentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence françai s à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des piologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibe nces interdites. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 qui n'ont pai to ces prélèvements biologiques. Seules celles des personnes mentionnées à infirmier peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » S SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CI-DESSO

MODE DE PAIEMENT □ CHEQUE □ ESPECES □ TICKET CAF □ AUTRES

PIECES A FOURNIR Certificat de non contre indication à la pratique du badminton

Pour les vétérans voulant jouer en compétition sénior formulaire spécial Autorisation de transport pour les mineurs Le règlement de la cotisation

Poussin	Né après 1997
Benjamin	Né en 1996 et 1997
Minime	Né en 1994 et 1995
Cadet	Né en 1992 et 1993
Junior	Né en 1990 et 1991
Senior	Né entre 1969 et 1989 inclus
Vétéran	Né avant 1969

	NCE	SEXE □M □F
	NCE	
	VILLE	
	PORTABLE	
		_
□ salarié	☐ étudiant	☐ autres
Inscription ☐ nouvelle	□renouvellement	
Indiquer Poussin, Ber	njamin, Minime, Cadet, Junior, Ser (NC DCBA 1234)	
	NCE	
ADRESSE		
CODE POSTAL	VILLE	
TELEPHONE	PORTABLE	
EMAIL		Situation
□ salarié	☐ étudiant	☐ autres
Inscription		
nouvelle		
•	niamin Minima Cadat Iunian Car	
	njamin, Minime, Cadet, Junior, Ser (NC DCBA 1234)	
		SEXE □M □F
PRENOM		
PRENOM DATE DE NAISSAN	NCE	
PRENOM DATE DE NAISSAN		
PRENOMDATE DE NAISSAN ADRESSE	NCE	
PRENOMDATE DE NAISSAN ADRESSECODE POSTAL	NCE	
PRENOMDATE DE NAISSAN ADRESSE CODE POSTAL TELEPHONE	VILLE PORTABLE	
PRENOMDATE DE NAISSAN ADRESSE	NCE	
PRENOM	VILLEPORTABLE	
PRENOM	VILLE PORTABLE	